

## EXAMEN DE FIN DE MODULE - Fiscalité

Format de l'évaluation		
Composante Questions objectives	Composante Études de cas	Autres informations
<p>Répartition permise : De 0 % à 25 % de l'examen.</p> <p>Questions portant seulement sur les compétences du module optionnel Fiscalité.</p> <p>Comprend au plus 30 questions.</p>	<p>Répartition permise : De 75 % à 100 % de l'examen.</p> <p>Temps maximal alloué pour une étude de cas : 120 minutes. Les études de cas portent principalement sur la fiscalité, mais comportent aussi des éléments d'un ou de deux autres domaines de compétences.</p>	<p>Les examens des modules optionnels sont d'une durée de quatre heures; la contrainte de temps est réduite à son minimum. Il appartient aux candidats de répartir leur temps entre les composantes Questions objectives et Études de cas. La répartition du temps n'est pas matière à examen.</p>
<p>À l'heure actuelle : Les candidats peuvent s'attendre à ce que l'examen comporte environ 15 questions objectives, compte tenu du temps estimatif alloué pour les deux études de cas.</p>	<p>À l'heure actuelle : Les candidats peuvent s'attendre à ce que l'examen comporte deux études de cas, pour un total de 200 minutes, le temps maximal alloué par étude de cas n'excédant jamais 120 minutes, et le temps minimal n'étant jamais inférieur à 80 minutes. Les candidats seront informés si jamais le temps alloué aux études de cas excède 120 minutes.</p>	

## COMPOSANTE QUESTIONS OBJECTIVES

### MODULE OPTIONNEL FISCALITÉ – PONDÉRATION DES DOMAINES DE COMPÉTENCES

#### Compétences CPA

#### Pondération

#### 6. Fiscalité

100 %

Les questions objectives porteront principalement sur les compétences pour lesquelles les attentes augmentent (par ex. : du niveau B au niveau A). Les candidats auront accès à des ressources limitées, soit le *Manuel de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la *Loi sur la taxe d'accise*, la formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôt et d'autres informations fiscales pertinentes. Les normes et la réglementation qui sont matière à évaluation sont celles qui sont en vigueur (ou, dans le cas de la législation fiscale, les dispositions qui sont quasi adoptées) au 31 décembre de l'année précédant l'examen. Veuillez noter que la date limite pour inclusion dans le logiciel d'examen est le 30 novembre; par conséquent, aucune mise à jour du *Manuel* ou nouvelle disposition législative fiscale publiée entre le 1<sup>er</sup> et le 31 décembre n'est matière à évaluation.

## COMPOSANTE ÉTUDES DE CAS

### ÉTUDES DE CAS DU MODULE OPTIONNEL FISCALITÉ

Les études de cas permettent principalement d'évaluer les compétences en fiscalité (au minimum, 50 % des compétences évaluées sont des compétences du module optionnel Fiscalité), mais elles portent aussi sur un ou deux autres domaines de compétences. Même si les études de cas sont axées sur les compétences du module optionnel Fiscalité, tous les apprentissages antérieurs sont matière à examen (Préalables, Modules C1 et C2). Les candidats ont accès à des ressources limitées, soit le *Manuel de CPA Canada*, la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), la *Loi sur la taxe d'accise*, la formule de calcul de la valeur actualisée des économies d'impôt et d'autres informations fiscales pertinentes, comme il est mentionné ci-dessus.

### COMPÉTENCES HABILITANTES

Les compétences habilitantes sont évaluées à l'aide des études de cas et des questions objectives.

Important : Afin de savoir précisément sur quoi porteront les examens du PFP des CPA consultez la [mise à jour technique pour les examens de 2022](#).

Les désignations « Comptables professionnels agréés du Canada », « CPA Canada » et « CPA » sont des marques de commerce ou de certification des Comptables professionnels agréés du Canada.

© 2022 Comptables professionnels agréés du Canada. Tous droits réservés.